

I. AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP/217/F/2018-2019 POUR LA FOURNITURE DES APPAREILS MEDICAUX TECHNIQUES ET NON MEDICAUX, SES ACCESSOIRES, LEURS INSTALLATIONS AINSI QUE LA FORMATION DU PERSONNEL UTILISATEURS A L'HOPITAL PRINCE REGENT CHARLES (HPRC).

Date de publication : le 21 /03 / 2019

Date d'ouverture des offres: le 22 / 04 /2019.

L'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) lance un Appel d'Offre Ouvert National (AAO) pour l'acquisition et l'installation des appareils médicaux techniques et non médicaux dont les spécifications se trouvent sur la liste en annexe à la présente.

1. OBJET

L'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture des appareils médicaux techniques et non médicaux, ses accessoires et ses installations à l'HPRC, selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

2. SPECIFICATION DU MARCHE

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics.

Le marché est constitué de 2 lots :

Lot 1 : Fournitures des appareils médicaux techniques (cfr bordereau des prix);

Lot 2 : Fournitures des appareils non médicaux (la machine à laver fait objet de l'installation et de la formation ainsi que les lits d'hospitalisation qui font objet de l'installation).

L'attribution du marché se fera par article selon le soumissionnaire le moins disant (article 17.2 alinéa 2).

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots et l'HPRC considérera le soumissionnaire moins disant article par article dans un lot.

3. FINANCEMENT

Le marché est financé à 100% par le Budget de l'HPRC, exercice 2018-2019.

4. TYPE DE MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics.



5. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à tous les soumissionnaires remplissant les conditions techniques, juridiques et les capacités nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par article 161 du Code des Marchés Publics.

6. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30' aux adresses ci-après:

- HPRC, sis avenue de l'hôpital
BP 570 BUJUMBURA - BURUNDI
Tél. (257) 22 22 84 35, (257) 22 22 65 60, FAX (257) 22 21 39 65

L'achat du DAO est fixé à **CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS (100 000 FBU)**.

Le DAO pourra être obtenu à la Direction de l'HPRC moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **CINQUANTE MILLE FBU (50 000 FBU)** au compte N° 1123/102, ouvert à la BRB au nom de l'HPRC et d'un bordereau de versement de **CINQUANTE MILLE FBU (50 000 FBU)** sur le compte N°1101/001.04 ouvert à la BRB sur le compte des transits des recettes non fiscales. Les offres doivent être rédigées en langues française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. CAUTION DE SOUMMISSION

Chaque offre sera accompagnée d'une garantie de **1 000 000 FBU (UN MILLION DE FBU)** par lot sous forme de garantie bancaire, délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle : en **Annexe III**. Son absence est cause du rejet lors de l'analyse.

8. PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou les deux lots et l'HPRC considérera le soumissionnaire moins disant par article.

Les offres financières et techniques sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une seule enveloppe portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DES APPAREILS MEDICAUX TECHNIQUES ET NON MEDICAUX, SES ACCESSOIRES, LEURS INSTALLATIONS AINSI QUE LA FORMATION DU PERSONNEL UTILISATEUR** », **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE**». Les offres sont à présenter en langue française et établi en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 22 / 04 /2019 à 9H00.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre les documents suivants :

8.1. L'offre technique

- a) La caution bancaire de soumission d'un montant égal à **UN MILLION DE FRANC BURUNDAIS (1.000.000 FBU)** par lot sous forme de garantie bancaire ;
- b) Les preuves d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du Marché ;
- c) L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original et en cours de validité;
- d) Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- e) L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité et en original ;
- f) Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe et connue ;
- g) L'acte d'engagement suivant le modèle en annexe IV ;
- h) L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité;
- i) Les spécifications techniques ;
- j) Le CV de l'ingénieur proposé pour l'installation des équipements avec une expérience de cinq ans dans le domaine similaire ;
- k) Le CV du Formateur sur site avec une expérience prouvée sur le matériel objet du dossier d'appel d'offre ;
- l) La documentation technique des équipements (bouquin + CD).

8.2. L'offre financière

L'offre financière comprendra :

- a) le bordereau des prix offerts en six exemplaires selon le modèle en annexe II ;
- b) l'acte de soumission suivant le modèle en annexe V ;
- c) délai d'exécution.

N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.

9. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par les offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

10. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le /..... /2019 à 9heures. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

11. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes le 22/ 04/2019 à 9h00 en présence des soumissionnaires ou de leur représentant qui le souhaitent dans la salle des réunions de la Direction de l'HPRC en date et heure mentionnées. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et

donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

12. LIEU D'EXECUTION

Les appareils seront réceptionnés par une commission de réception à l'HPRC en présence d'un observateur de la DNCMP.

13. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix s'entendent hors taxes pour les matériels médicaux chirurgical et taxes comprises pour les matériels non médicaux.

14. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique au Dossier d'Appel d'Offre, l'offre la moins disant dont le soumissionnaire a été qualifié.

15 .RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'HPRC mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques et au fonctionnement des appareils conformément à l'offre.

Cette réception sera sanctionnée par un procès verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

16. RENSEIGNEMENT

Toute demande de renseignement relatif au dossier d'appel d'offres à l'autorité contractante doit parvenir par écrit à la Direction de l'HPRC au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt des offres et ceci se fait par écrit.

Fait à Bujumbura, le 18/3 /2019

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HPRC

Dr Inès Roselyne NDUWIMANA

